



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

COMMISSION DES FINANCES
70^{ème} session
Rome, 29 septembre 2011

FR

UNIDROIT 2011
AG/Comm. Finances (70) 5
Original: anglais/français
septembre 2011

Point n° 7 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Description de l'état des arriérés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

ANNEXE

**CONTRIBUTIONS A UNIDROIT POUR 2010 ET LES EXERCICES FINANCIERS
PRECEDENTS EN EURO
RESTANT A PAYER AU 20 AOÛT 2011**

	1999-2008	2009	2010	TOTAL
Bolivie ¹	79.635,00	12.250,00	12.250,00	104.135,00
Colombie ²			1.131,00	1.131,00
Nigéria ³		12.250,00	12.250,00	24.500,00
Pakistan ⁴			13.180,00	13.180,00
Venezuela ⁵		16.325,38	19.600,00	35.925,38
Total	79.635,00	40.825,38	58.411,00	178.871,38

¹ La situation de cet Etat membre et les propositions du Secrétariat pour traiter des problèmes causés par les arriérés accumulés au fil des années font l'objet d'un autre document (voir AG/Comm. Finances (70) 6). La Bolivie doit actuellement à UNIDROIT un peu plus de huit années de contributions statutaires.

² Le montant dû par la Colombie ne représente qu'une petite différence résiduelle entre les contributions dues et les paiements effectués depuis l'exercice financier 2008.

³ Le Nigéria a réglé tous ses arriérés pour l'exercice 2005, sans toutefois avoir versé sa contribution statutaire pour cette même année. Depuis, il n'a effectué aucun paiement en 2006, a versé deux années d'arriérés en 2007, n'a pas fait de versement en 2008, a réglé les deux années précédentes (mais pas l'année en cours) en 2009 et n'a effectué aucun paiement en 2010. Le Nigéria doit actuellement à UNIDROIT deux années de contributions statutaires.

⁴ Le montant dû par le Pakistan représente la différence résiduelle entre les contributions dues et les paiements effectués depuis l'exercice financier 1997. Sauf en 1997, 2000 et 2004, le Pakistan a toujours effectué des paiements annuels, bien que rarement équivalents au montant de sa contribution. Actuellement, le Pakistan doit à UNIDROIT un peu plus qu'une année de contribution statutaire.

⁵ Le Venezuela a réglé tous ses arriérés en l'an 2000, mais n'a pas effectué de paiements en 2001, 2002 et 2003. Il a effectué un paiement partiel en 2004, payé presque la totalité en 2005, rien payé en 2006, réglé une partie des arriérés en 2007 et le solde en 2008 (avec même un surplus). Il a depuis payé une partie de sa contribution en 2009 et rien en 2010. Le Venezuela doit actuellement à UNIDROIT un peu moins de deux années de contribution statutaires.